ART. 5 N° 781

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

| Commission | |
|--------------|--|
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N º 781

présenté par M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 5

À l'alinéa 185, après le mot :

« œuvre »,

insérer les mots :

« en 2023 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.